

N° 2024 /274

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **DEUX MIL VINGT-QUATRE** le **19 DECEMBRE** à 20 heures.
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle
l'Intemporelle de Méry-sur-Oise, sous la présidence de Monsieur
Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON Maire, Alexandre
DOHY (+1), Marie-Claude CRESPIE, Rémi DU PELOUX, Laurence
BARTHELEMI (+1), Hubert MARCHAIS, Catherine GAUTIER,
Bernard RIO, Jean-Marc PECQUEUX, Eric LEMAIRE (+1), Audrey
MERI (+1), Dominique DE GOUSSENCOURT, Chantal AMICEL,
Grégory CROZZOLO, Marie-France HOFFMANN, Pascal FRANCK,
Frédérique BACQUET, Eric LEROYER, Patrice RENARD, Denis
DE GOUSSENCOURT, Jérôme DURIEUX (+1), Frédéric
LEGIEMBLE, Stéphane IMBERT formant la majorité des membres en
exercice.

Absents représentés :

Stanislas BARTHELEMI représenté par Laurence BARTHELEMI
Audrey LYS représentée par Alexandre DOHY
Nathalie JOUNEAU représentée par Eric LEMAIRE
Elodie TEIXEIRA représentée par Audrey MERI
Maureen VAN RENSBERGEN représentée par Jérôme DURIEUX

DATE DE CONVOCAION :
13 décembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 23
VOTANTS : 28

Absent non excusée :

Sandrine CROZAT

Chantal AMICEL est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Objet : Autorisations spéciales d'ouverture de crédits d'investissement par anticipation
sur le budget 2025**

Vu le Code Général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L.1612-1 modifié,

Considérant que le budget de l'exercice 2025 de la commune de Méry-sur-Oise sera soumis au Conseil
municipal après le 31 décembre de l'exercice en cours (2024),

Considérant qu'il est nécessaire d'optimiser la gestion par le recours aux facultés offertes par l'article
L1612-1 modifié du CGCT,

Après avis de la commission des Finances, affaires générales et intercommunalité du 11 décembre 2024,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité :

AUTORISE par anticipation l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits d'investissement dans les limites suivantes :

Chapitre Comptable	BP 2024 (Hors AP et RAR)	Crédits proposés 2025
20	420 000 €	105 000 €
21	3 221 348,81 €	805 337 €

DIT que ces crédits d'investissement seront proposés au prochain budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 19 décembre 2024

La secrétaire de séance,



Chantal AMICEL
Conseillère municipale

Le Maire,



Pierre-Edouard EON
Vice-Président du conseil départemental
du Val d'Oise

Autorisations spéciales d'ouverture de crédits d'investissement
par anticipation sur le budget 2025

Chapitre	Article	BP 2024 hors AP et RAR	Crédits 2025 par anticipation
20	2031 – Frais d'études	356 400 €	89 100 €
20	2051 – Concessions, droits similaires	28 600 €	7 150 €
20	202 – Frais réalisation documents d'urbanisme	35 000 €	8 750 €
	TOTAL Chapitre 20	420 000 €	105 000 €
21	2111 – Terrains nus	50 000 €	12 500 €
21	2112 – Terrains de voirie	16 000 €	4 000 €
21	2128 – Autres agencements et aménagements	33 000 €	8 250 €
21	21312 – Bâtiments scolaires	500 030 €	125 007 €
21	21316 – Equipements du cimetière	71 278 €	17 819 €
21	21318 – Autres bâtiments publics	309 065 €	77 266 €
21	21351 – Bâtiments publics	4 000 €	1 000 €
21	2151 – Réseaux de voirie	1 215 381 €	303 845 €
21	21534 – Réseaux d'électrification	69 551,81 €	17 388 €
21	2158 – Autres installations, matériel, outils techniques	6 000 €	1 500 €
21	21828 – Autres matériels de transports	294 600 €	73 650 €
21	21831 – Matériel informatique scolaire	20 000 €	5 000 €
21	21838 – Autre matériel informatique	30 477 €	7 620 €
21	21841 – Matériel de bureau et mobilier scolaire	117 500 €	29 375 €
21	21848 – Autres matériels de bureau et mobiliers	30 360 €	7 590 €
21	2188 – Autres immobilisations corporelles	433 006 €	108 252 €
21	2152 – Installations de voirie	6 100 €	1 525 €
21	21533 – Réseaux câblés	15 000 €	3 750 €
	TOTAL Chapitre 21	3 221 348,81 €	805 337 €